



Réseau Sortir du nucléaire

Newsletter de la Surveillance Citoyenne des Installations Nucléaires du 20 au 30 avril 2023

*On vous a transféré cette newsletter et vous souhaitez vous abonner ? Rien de plus simple !
Envoyez un mail vide à rezo-scin-subscribe@sortirdunucleaire.org*

Les incidents

Chooz : Le réacteur 2 redémarre avec une porte mal fermée

Après 1 an et 4 mois d'arrêt, EDF un peu trop pressé ?

Le 21/04/2023

Le 19 avril 2023, le réacteur 2 de la centrale nucléaire de Chooz (Grand Est) a atteint sa pleine puissance, après plus d'un an d'arrêt pour contrôles et réparation de corrosion. Redémarré quelques jours plus tôt, EDF n'a pas remarqué que la porte d'accès au réacteur était mal fermée.

[Lire notre article en ligne](#)

Bugey : Un apprenti en zone interdite

La radioprotection (encore) foulée aux pieds, même en formation

Le 24/04/2023

On en sait finalement peu sur l'incident survenu fin janvier 2023 dans la centrale nucléaire du Bugey (Rhône-Alpes). Un jeune alternant est rentré plusieurs fois en zone contrôlée, une zone nucléaire qui lui est interdite. Il était pourtant sous la tutelle d'une personne "habilitée".

[Lire notre article en ligne](#)

Bugey : Un volume colossal de matières en suspension dans le Rhône

Panne, débordement et manque de surveillance : EDF cause un nouvel incident

Le 26/04/2023

La centrale du Bugey (Auvergne-Rhône-Alpes) pompe l'eau du Rhône, la filtre et en enlève tous les sels et minéraux. La boue ainsi formée doit être traitée, mais elle a débordé. Entre 20 et 50m3 sont arrivés d'un coup dans le fleuve sous forme de matières en suspension.

[Lire notre article en ligne](#)

Paluel : De graves dégradations découvertes au coeur d'un réacteur (encore)

Manque d'analyse et contrôles incomplets : EDF dans toute sa splendeur d'exploitant nucléaire

Le 24/04/2023

En juin 2022, des dégradations importantes ont été découvertes au cœur du réacteur 2 de la centrale nucléaire de Paluel (Normandie) avec pour effet d'empêcher la pression d'être évacuée. EDF a réparé. Mais sans voir d'autres dégradations identiques et plus anciennes sur le réacteur d'à côté.

[Lire notre article en ligne](#)

Paluel : Quand EDF ouvre les vannes (et les oublie)

Le réacteur 2 a fonctionné des mois en infraction aux règles de sûreté

Le 26/04/2023

Il aura fallu 10 mois à EDF pour détecter que le confinement du réacteur 2 de Paluel (Normandie) n'était pas opérationnel. Détection tardive d'une erreur de configuration qui en dit long sur le manque de surveillance de l'installation.

[Lire notre article en ligne](#)



Réseau Sortir du nucléaire

Anomalie générique : Dieseltgate - EDF découvre de nouveaux problèmes

41 réacteurs nucléaires dont les groupes électrogènes de secours n'auraient pas résisté à un tremblement de terre

Le 28/04/2023

On croyait que tout avait tout vérifié, mais non : EDF a découvert de nouveaux défauts sur les diesels de secours de ses réacteurs nucléaires. L'affaire aura pris 4 ans. Au total, 41 réacteurs sur les 56 en fonctionnement étaient touchés. Pour certains, les 2 groupes électrogènes étaient impactés.

[Lire notre article en ligne](#)

Gravelines : [Les événements significatifs déclarés par la centrale de Gravelines](#) (niveau 0)

Publié le 30/04/2023

2 Événements significatifs de sûreté de niveau 0 déclarés fin mars

2 Événements significatifs de sûreté de niveau 0 déclarés en avril + un déclaré en février ré-indiqué

Les actus de l'ASN

[L'ASN renforce son contrôle de la chaîne d'approvisionnement des équipements importants pour la sûreté des centrales nucléaires](#)

Publié le 25/04/2023

La qualité de la fabrication des équipements les plus sensibles des centrales nucléaires est une composante essentielle de la sûreté des installations. Le retour d'expérience des défaillances constatées ces dernières années dans la conformité des équipements aux exigences spécifiées, ainsi que des irrégularités découvertes en 2016 dans l'usine d'AREVA du Creusot a conduit l'ASN à renforcer ses contrôles de la chaîne d'approvisionnement de l'industrie nucléaire.

(...)

L'ASN poursuivra le développement de ses actions de contrôle de la chaîne d'approvisionnement dans le cadre de son plan stratégique pluriannuel 2023 - 2027. Ce développement se traduit dès à présent par la mise en place d'un programme de contrôle des fournisseurs associés aux projets de réacteurs EPR2 en évaluant l'impact de la mise en place du plan « Excell » ou encore par le renforcement des actions entreprises pour prévenir et lutter contre le risque de fraudes.

Les contrôles de l'ASN porteront, en particulier, sur l'approvisionnement des gros composants forgés des équipements sous pression nucléaires engagés en France et au Japon à destination des premiers réacteurs EPR2. Ils concerneront également la qualification et la maîtrise des procédés spéciaux comme le soudage ou les traitements thermiques, la gestion des compétences, et l'évaluation préalable des intervenants extérieurs.

(...)

Dans un contexte de forte mobilisation de la filière, la maîtrise de la chaîne d'approvisionnement constitue un enjeu particulièrement important pour la sûreté des centrales nucléaires en fonctionnement, comme pour les installations en projet. **L'ensemble de ces dispositions de contrôle dont la mise en œuvre supposera un renforcement de ses moyens**, permettront à l'ASN d'assurer un contrôle efficace et pertinent de cette chaîne d'approvisionnement.

L'ASN rend compte de ses actions de contrôle, en publiant sur son site Internet toutes les lettres envoyées à la suite de ses inspections, et en dressant le bilan annuel de son action dans son Rapport sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection.



Réseau Sortir du nucléaire

[Centrale nucléaire de Dampierre : l'ASN a auditionné le directeur de la centrale nucléaire sur les actions engagées pour améliorer les performances du site.](#)

Publié le 25/04/2023

Le 17 avril 2023, le directeur général de l'ASN a reçu au siège de l'ASN à Montrouge le directeur de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly, à la suite des difficultés rencontrées sur cette centrale depuis fin 2021.

L'ASN constate en effet que les performances de la centrale de Dampierre-en-Burly en matière de sûreté nucléaire se sont sensiblement dégradées en 2022 et se situent parmi les moins bonnes des centrales nucléaires d'EDF. Le nombre d'événements significatifs déclarés au cours de l'année se situe parmi les plus élevés, avec en particulier une dizaine d'événements classés au niveau 1 sur l'échelle INES. Ces événements et les inspections de l'ASN mettent en évidence un manque de rigueur dans la conduite des installations et dans la réalisation des opérations de maintenance.

(...)

[Corrosion sous contrainte : l'ASN prend position sur la stratégie de contrôle d'EDF à la suite de la découverte de fissures sur des soudures réparées](#)

Publié le 25/04/2023

En décembre 2022, EDF a soumis à l'ASN une stratégie de contrôle et de réparation de l'ensemble de ses réacteurs au regard du risque de corrosion sous contrainte (CSC), pour les années 2023-2025. EDF a amendé cette stratégie début mars 2023 pour tenir compte de la découverte de fissures de CSC sur des soudures ayant été réparées au moment de la construction des réacteurs. En effet, la découverte d'un défaut d'une profondeur de 23 mm sur une soudure réparée du réacteur 1 de Penly a montré que ces soudures présentaient un risque accru au phénomène de CSC.

Mi-mars 2023, l'ASN a pris acte de cette stratégie amendée, qui inclut un renforcement des contrôles sur les soudures réparées, tout en demandant que le dialogue technique se poursuive, afin de s'assurer de la pertinence du calendrier envisagé pour les contrôles sur les soudures prioritaires.

A la suite de ces échanges, l'ASN considère ce calendrier comme approprié.

Ce calendrier prévoit notamment une accélération de la réalisation des **contrôles des soudures des systèmes RIS et RRA qui ont fait l'objet de réparations** au moment de la construction des réacteurs. Quarante-dix pour cent des soudures réparées identifiées comme prioritaires par EDF du fait de leurs conditions de réparation seront ainsi contrôlées avant la fin de l'année 2023, et l'ensemble de ces soudures le sera d'ici le premier trimestre 2024.

Les échanges techniques entre l'ASN et EDF ont porté plus particulièrement sur les **réacteurs qui présentent, sur deux lignes auxiliaires différentes, des soudures dont le contrôle est jugé prioritaire**. Il s'agit du **réacteur 1 de la centrale de Nogent-sur-Seine et du réacteur 2 de la centrale de Cruas**. Ces échanges ont conduit EDF à préciser les défauts qui pourraient être observés sur ces soudures et analyser les conséquences de ruptures simultanées de deux lignes auxiliaires sur la sûreté des réacteurs. EDF a également mis en place des **mesures d'exploitation supplémentaires pour prévenir les situations d'exploitation qui entraîneraient des sollicitations importantes de ces soudures, ainsi que pour détecter rapidement d'éventuelles fuites**. Ces mesures d'exploitation seront mises en œuvre jusqu'aux prochains arrêts programmés des réacteurs 1 de Nogent-sur-Seine et 2 de Cruas, prévus en septembre 2023.

[L'ASN prononce le déclassement des installations nucléaires de base 36 et 79 exploitées par le CEA à Grenoble \(Isère\), qui sont supprimées de la liste des installations nucléaires de base](#)

Publié le 25/04/2023

Les installations nucléaires de base (INB) 36 et 79, dénommées respectivement « Station de traitement de déchets radioactifs » (STED) et « Stockage provisoire de décroissance de déchets radioactifs », ont été exploitées par le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) sur le territoire de la commune de Grenoble (Isère) respectivement de 1964 et de 1971 à 2006.



Réseau Sortir du nucléaire

Elles collectaient les effluents liquides et les déchets radioactifs technologiques issus des réacteurs expérimentaux, des laboratoires d'analyses de matériaux radioactifs et des laboratoires biologiques du CEA/Grenoble, et organisaient l'évacuation des déchets radioactifs vers les filières de gestion adaptées.

Le CEA a été autorisé, par décret, en 2008, à procéder aux opérations de mise à l'arrêt définitif et de démantèlement de ces installations. Les opérations de démantèlement et d'assainissement se sont achevées en 2016. A l'issue de ces opérations, les sols présentent encore à un endroit localisé, une contamination radiologique et chimique résiduelle. L'ASN considère que ces opérations ont permis d'atteindre un état final compatible avec l'usage prévu pour le site, de type industriel.

A l'issue des travaux, et en application de l'article R. 593-73 du code de l'environnement, le CEA a adressé à l'ASN, en juin 2021, un dossier de demande de déclassement des INB 36 et 79. Le déclassement est une opération administrative qui consiste à supprimer une installation de la liste des INB lorsque son démantèlement et assainissement sont achevés.

Compte tenu de l'état final du site atteint après démantèlement, l'ASN a subordonné ces déclassements à la mise en œuvre de servitudes d'utilité publique (SUP), qui permettent de limiter l'usage du site à des usages industriels et de garder la mémoire de la pollution résiduelle. L'ASN, saisie pour avis par le préfet de l'Isère, a donné un avis favorable au projet d'arrêté instituant des servitudes d'utilité publique.

Le dossier de déclassement des installations du CEA de Grenoble a été transmis pour avis à la commission locale d'information, à la préfecture de l'Isère ainsi qu'aux communes concernées, afin de recueillir leur avis sur ce dossier. La commission locale d'information a émis un avis favorable, et, sur la base des avis de Grenoble, Gières, Seyssinet-Pariset, Saint-Martin-le-Vinoux, Meylan et Quaix-en-chartreuse, la préfecture de l'Isère a également émis un avis favorable.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, l'ASN considère que, par la présente décision, le déclassement des INB 36 et 79 peut être prononcé. Cette décision a préalablement fait l'objet d'une consultation publique et a ensuite été soumise à l'homologation du ministre chargé de la sûreté nucléaire.

1. Décret n° 2008-980 du 18 septembre 2008 autorisant le Commissariat à l'énergie atomique à procéder aux opérations de mise à l'arrêt définitif et de démantèlement de l'installation nucléaire de base n° 36 dénommée Station de traitement de déchets radioactifs et de l'installation nucléaire de base n° 79 dénommée Stockage provisoire de décroissance de déchets radioactifs situées sur le territoire de la commune de Grenoble (Isère).

Les actus de l'IRSN

[Prise en compte des vents violents et des fortes chutes de neige pour les installations nucléaires de base : publication d'un état de l'art](#)

Le 27/04/2023

Les vents violents ou de fortes chutes de neige peuvent endommager les structures et équipements importants pour la sûreté des installations nucléaires. La démarche de sûreté nécessite de déterminer l'intensité de ces aléas climatiques et de vérifier que ces aléas ne mettent pas en défaut la sûreté de l'installation.

La conception et la construction des structures et équipements utilisées pour les installations nucléaires se fondaient historiquement sur les règles nationales « Neige et Vent » et sont remplacées depuis une quinzaine d'années par les Eurocodes. Ces derniers sont complétés par des exigences supplémentaires de sûreté en lien, par exemple, avec le confinement ou l'irradiation. Par ailleurs, l'intensité des aléas climatiques sera désormais évaluée avec un objectif probabiliste fixé au niveau international par les autorités de sûreté.



Réseau Sortir du nucléaire

Aussi, l'ASN a sollicité des experts scientifiques en vue d'établir un état de l'art des méthodes de caractérisation des aléas liés à la neige et au vent, ainsi que des méthodes d'étude des effets de ces aléas sur les structures et équipements. Ainsi, un groupe de travail avec un pilotage assuré par l'IRSN, a été constitué avec des exploitants nucléaires : EDF, ORANO, CEA, FRAMATOME et ANDRA, ainsi qu'un groupe pluraliste d'experts : Baudin Châteauneuf, CSTB, CTICM, INRAE, Météo France, Keraunos, ONERA, RTE et Monsieur Biétry, ingénieur retraité du CSTB.

A l'issue de trois années d'échanges et de concertation, le groupe a produit le rapport intitulé « Etat des connaissances, des pratiques et préconisations concernant les agressions vent et neige sur les installations nucléaires de base ».

Nous tenons à remercier les organismes impliqués dans ce groupe de travail ainsi que les experts qui ont partagé leurs connaissances et dont l'engagement a permis l'aboutissement de ce travail collectif.

[Télécharger le rapport IRSN « Etat des connaissances, des pratiques et préconisations concernant les agressions vent et neige sur les installations nucléaires de base »](#)

[Télécharger la synthèse du rapport](#)

Les actus d'EDF

Blayais :

[Contrôles mensuels des rejets](#)

Publié le 21/04/2023

[Registres des rejets radioactifs de mars 2023](#)

[Registres des rejets chimiques de mars 2023](#)

Cattenom :

[Contrôles mensuels des rejets](#)

Publié le 24/04/2023

[registres fusionnés avril.pdf](#)

Fessenheim :

[Contrôle mensuel des rejets](#)

[Registre des rejets chimiques - Mars 2023 -](#)

[Fessenheim Registre des rejets radioactifs - Mars 2023 - Fessenheim](#)

Saint-Laurent :

[Le grand carénage mis en avant à Saint-Laurent](#)

Publié le 28/04/2023

Le Grand Carénage est un programme industriel nucléaire majeur qui vise à prolonger la durée de fonctionnement des installations nucléaires en toute sûreté.

Débuté en 2014, le Grand Carénage comporte un ensemble de projets regroupés selon trois catégories d'activités :

- Rénover ou remplacer les gros composants arrivant en fin de vie technique

- Réaliser les modifications nécessaires à l'amélioration de la sûreté

- Assurer la pérennité de la qualification des matériels après 40 ans

Les travaux sont réalisés principalement lors des arrêts pour maintenance, mais aussi pour certains durant les périodes de fonctionnement des installations.

Sylvie Richard, directrice du programme Grand Carénage, et sa délégation étaient à Saint-Laurent le jeudi 30 mars 2023 pour échanger avec les équipes du site.

(...) Une délégation de médias nationaux était présente l'après-midi pour illustrer le programme Grand Carénage à travers la VD4 de notre unité de production n°2.



Réseau Sortir du nucléaire

(...)

Le remplacement du rotor de l'alternateur :

Pièce impressionnante de 211 tonnes et de plus de 10 mètres de long, le rotor de l'alternateur est remplacé tous les 10 cycles de fonctionnement soit à chaque visite décennale.

Tricastin :

[qu'est-ce qu'un arrêt pour économie combustible ?](#)

Publié le 28/04/2023

Les arrêts pour économie de combustible sont mis en œuvre sur le parc nucléaire français de façon épisodique. Ces arrêts sont planifiés avec le centre d'optimisation production et marchés d'EDF et en accord avec le Réseau de transport d'électricité (RTE).

Des arrêts planifiés intervenant périodiquement

A la centrale du Tricastin, des arrêts de réacteurs pour économiser le combustible dans un contexte de moindre demande en électricité ont déjà eu lieu à plusieurs reprises par le passé. Par exemple, l'année dernière, l'unité de production n°1 et l'unité de production n°4 ont été arrêtées respectivement en juin et en août. Si on remonte dans le temps, des arrêts de ce type ont été réalisés pour l'unité de production n°3 en août 2020, pour l'unité de production n°4 en décembre 2021 ou encore pour l'unité de production n°2 en avril et juillet 2018.

Gérer le combustible au mieux

La quantité d'énergie qu'il est possible d'extraire des assemblages combustibles constituant le cœur du réacteur est connue lors des opérations de chargement du combustible. La modulation de la puissance produite ou l'arrêt du réacteur, permet de limiter l'usure du combustible et d'agir sur la durée du cycle de production, jusqu'au prochain arrêt de maintenance programmé. L'unité de production n°4 pourra ainsi produire jusqu'à son arrêt de maintenance programmé début 2024, et dans les périodes de fortes demandes. Elle sera donc disponible cet hiver pour répondre au besoin d'électricité.

Comment opère-t-on techniquement ?

Les équipes de conduite pilotent un arrêt pour économie de combustible comme un arrêt pour maintenance. A la différence que le combustible reste dans le cœur du réacteur, et n'est donc pas renouvelé. Le réacteur est mis à l'arrêt dans un état sûr conformément aux règles générales d'exploitation. La température et la pression sont abaissées et il est refroidi en permanence. Les équipes exercent une surveillance en continu. Cet arrêt peut être l'occasion de réaliser des activités de maintenance.

GROUPE EDF :

[CSC - Actualisation de la note d'information](#)

Le 26/04/2023

EDF poursuit le déploiement de son plan de contrôle actualisé sur le parc nucléaire, ainsi que les échanges techniques avec l'Autorité de sûreté nucléaire.

Mi-mars 2023, l'ASN avait pris acte de la mise à jour de la stratégie amendée de contrôle proposée par EDF incluant une anticipation et une accélération des contrôles sur les soudures réparées à la construction des réacteurs. Le 25 avril 2023, l'ASN a indiqué qu'elle considérerait ce calendrier comme approprié.

Les travaux de remplacement préventif de tuyauteries sur les lignes des circuits RIS et RRA des réacteurs du palier 1300-P'4 sont engagés.

Ils sont terminés sur le réacteur de Penly 2 et Golfech 1 et sont en cours sur les réacteurs de Golfech 2 et Cattenom 2.

Par ailleurs, les travaux de préparation des tronçons en atelier sont terminés pour les réacteurs de Nogent 2 et Belleville 2, la pose sur les installations sera réalisée dans les prochaines semaines.

[Télécharger le fichier](#)



Réseau Sortir du nucléaire

Les actus de l'Andra

[Belgique : le débat sociétal sur la gestion des déchets les plus radioactifs est lancé](#)

À la demande de l'ONDRAF, l'homologue belge de l'Andra, la *Fondation Roi Baudouin*, fondation indépendante et pluraliste, a lancé le 19 avril 2023 un vaste débat sociétal sur la gestion à long terme des déchets radioactifs de haute activité et/ou à vie longue en Belgique.

Baptisé "Présents pour le futur", ce débat fait suite à l'arrêté royal entérinant la décision de principe d'un stockage en profondeur des déchets radioactifs de haute activité et/ou à vie longue sur le territoire belge, fin 2022. (...)

Au terme du débat, un forum de clôture sera organisé pour partager et discuter des résultats, avant que la *Fondation Roi Baudouin* ne remette un rapport final à l'ONDRAF pour préparer les étapes suivantes et les prochains arrêtés royaux.

[Toutes les informations sur le site "Présents pour le futur"](#)

[La collaboration se poursuit entre l'Andra et son homologue canadien, NWMO](#)

Lundi 24 avril 2023

Le 24 avril 2023 à Ottawa, l'Andra a renouvelé pour 5 années son accord de coopération avec la Société de gestion des déchets nucléaires du Canada (NWMO - Nuclear Waste Management Organization)*. La poursuite de cette collaboration de longue date permettra de faciliter le partage de connaissances et la mise en commun de l'expérience de chacun dans la gestion des déchets radioactifs.

(...)

Le Canada compte aujourd'hui 22 réacteurs, dont 19 en fonctionnement. À l'heure actuelle, aucune installation de stockage définitive n'est en service dans le pays. Contrairement à la France, le Canada ne retire pas son combustible nucléaire usé. Un centre de stockage géologique est actuellement en projet avec un site d'implantation qui doit prochainement être retenu pour accueillir ces déchets les plus radioactifs. Deux autres projets sont envisagés pour stocker les déchets radioactifs de faible et moyenne activité

Les arrêts de réacteurs non programmés et les redémarrages

PALUEL

[Reconnexion de l'unité de production n°2 de la centrale nucléaire de Paluel](#)

Publié le 20/04/2023

Le mercredi 19 avril 2023, vers 4h, l'unité de production n°2 de la centrale nucléaire de Paluel a été reconnectée, en toute sûreté, au réseau électrique national.

Lors de cet arrêt, un **essai de renvoi de tension** vers un poste électrique régional a été réalisé avec succès. Cette procédure permet de tester la capacité de plusieurs moyens de production à se réalimenter mutuellement en cas d'incident généralisé sur le réseau électrique.

Une **opération d'oxygénation du circuit primaire** a également été menée lors de cet arrêt. Cette opération permet de **filtrer puis d'éliminer les oxydes du circuit primaire pour éviter qu'ils ne se déposent sur les assemblages combustible**.

Les unités de production n°2, n°3 et n°4 sont en fonctionnement et connectées au réseau électrique national.

L'unité de production n°1 est à l'arrêt pour maintenance programmée.

[Déconnexion de l'unité de production n°2](#)

Publié le 22/04/2023

Le samedi 22 avril 2023, vers 10h, l'unité de production n°2 de la centrale nucléaire de Paluel a été déconnectée, en toute sûreté, du réseau électrique national.



Réseau Sortir du nucléaire

Lors de cette déconnexion, des **contrôles visuels sur des portions de tuyauteries du circuit primaire principal** seront réalisés à titre conservatif.

Les unités de production n°3 et n°4 sont en fonctionnement et connectées au réseau électrique national. L'unité de production n°1 est à l'arrêt pour maintenance programmée.

[Reconnexion de l'unité de production n°2](#)

Mise à jour du 26 avril 2023 :

Le mercredi 26 avril 2023, vers 13H, l'unité de production n°2 de la centrale nucléaire de Paluel a été reconnectée, en toute sûreté, au réseau électrique national.

Elle avait été déconnectée du réseau le samedi 22 avril 2023 afin de réaliser, à titre conservatif, des contrôles visuels sur des portions de tuyauteries du circuit primaire principal.

Les unités de production n°3 et n°4 sont en fonctionnement et connectées au réseau électrique national. L'unité de production n°1 est à l'arrêt pour maintenance programmée.

TRICASTIN

[Actualité de l'unité de production n°4](#)

Publié le 20/04/2023

Ce jeudi 20 avril, à 10h44 l'unité de production n°4 de la centrale nucléaire du Tricastin **s'est automatiquement mise en configuration d'îlotage***, suite à l'apparition d'un défaut sur l'un des **transformateurs électriques** de l'unité.

Les équipes procèdent actuellement aux diagnostics pour comprendre et déterminer l'origine précise de cette situation.

Les unités de production n°1,2 et 3 sont connectées au réseau électrique et produisent de l'électricité.

*L'îlotage consiste à isoler le réacteur du réseau électrique externe, tout en le maintenant en puissance.

Il ne produit alors, par l'intermédiaire de son alternateur, que l'énergie électrique nécessaire à son fonctionnement dans un état sûr.

[Mise à jour le 22 avril]

Ce jour, **samedi 22 avril à 15h, l'unité de production n°4 de la centrale de Tricastin a été reconnectée** au réseau électrique national.

Les causes techniques de l'îlotage survenu 2 jours plus tôt ont été identifiées par les équipes et soldées. Les unités de production n° 1, 2 et 3 sont connectées au réseau et produisent de l'électricité.

[Actualité de l'unité de production n°4](#)

Publié le 22/04/2023

Ce jour à 19h00, les équipes de la centrale nucléaire de Tricastin ont procédé à la mise à l'arrêt de l'unité de production n°4 pour économiser son combustible.

Cet arrêt permet d'optimiser la gestion du combustible contenu dans le réacteur.

Les unités de production n° 1, 2 et 3 sont connectées au réseau et produisent de l'électricité.

BUGEY

[Connexion au réseau national électrique de l'unité de production n° 4](#)

Publié le 27/04/2023

L'unité de production n°4 de la centrale de Bugey a été connectée au réseau national d'électricité ce jeudi 27/04/23 à 1h25 ce matin.

Elle avait été mise à l'arrêt en toute sûreté le samedi 15 avril à 6h du matin.

Cet arrêt de courte durée a permis de réaliser une activité de maintenance de courte durée sur une vanne située sur la partie secondaire de l'installation.

Les unités de production n°2, 3, 4 et 5 sont à la disposition du réseau électrique national.



Réseau Sortir du nucléaire

Les arrêts de réacteurs programmés et les redémarrages

CATTENOM

[Arrêt pour remplacement du moteur d'une pompe primaire, contrôle et travaux en lien avec la corrosion sous contrainte \(CSC\) du réacteur 3](#)

ASN - Publié le 28/04/2023

Le réacteur 3 de la centrale nucléaire de Cattenom a été **arrêté le 26 mars 2022 pour remplacement du moteur d'une pompe primaire et réaliser des contrôles visant à rechercher la présence de fissuration par corrosion sous contrainte (CSC). Il a redémarré et atteint à nouveau sa puissance nominale le 23 avril 2023.**

Les principaux chantiers réalisés à l'occasion de cet arrêt ont été les suivants :

- le remplacement du moteur d'une pompe primaire (GMPP)
- le contrôle, la découpe et la remise en place de tronçons du circuit d'injection de sécurité (RIS) dans le cadre de la recherche de la présence de corrosion sous contrainte sur ces circuits ;
- le contrôle par ultrasons de soudures réparées lors de la construction du circuit d'injection de sécurité (RIS) ainsi que du circuit de refroidissement du réacteur à l'arrêt (RRA).

Les contrôles réalisés sur des portions des circuits auxiliaires du circuit primaire principal (circuit RIS) ont mis en évidence des défauts de fissuration par CSC : l'ensemble des tronçons des tuyauteries du système d'injection de sécurité sensibles à la fissuration par CSC (branches froides) a été remplacé au cours de cet arrêt. Le contrôle des soudures réparées sur les circuits RIS (branches chaudes) et RRA n'ont pas mis en évidence la présence d'indications attribuables à de la fissuration par CSC.

Pendant cet arrêt, l'Autorité de sûreté nucléaire a procédé à quatre inspections sur site, dont trois inopinées. Ces inspections portaient notamment sur :

- le bon déroulement des interventions ;
- le respect des procédures pour la réalisation d'interventions sur des matériels importants pour la sûreté, notamment sur les chantiers de dépose et repose de tronçons du circuit d'injection de sécurité (RIS) et la réalisation de contrôles par ultrason sur des soudures des circuits RIS et RRA ;
- le respect des mesures de radioprotection.

Deux événements significatifs relatifs à la sûreté, en lien avec l'arrêt, ont été déclarés à l'ASN, tous classés au niveau 0 de l'échelle INES. Par ailleurs, **trois événements significatifs** ont été déclarés dans le domaine de la **radioprotection** dont **un classé au niveau 2** relatif à la contamination d'un intervenant.

Après examen des résultats de contrôle et des travaux effectués pendant l'arrêt, et en l'absence de renouvellement du combustible, l'ASN a informé l'exploitant le 17 mars 2023, de sa non objection au redémarrage du réacteur 3 de la centrale nucléaire de Cattenom.

La phase de redémarrage du réacteur a été retardée par les différents mouvements sociaux sans conséquences sur la sûreté du réacteur, le réacteur a atteint à nouveau sa puissance nominale le 23 avril 2023.

PALUEL

[Arrêt programmé de l'unité de production n°3 pour visite partielle](#)

Publié le 29/04/2023

Le 28 avril 2023, à 23h00, l'unité de production n°3 de la centrale nucléaire de Paluel a été déconnectée comme prévu, en toute sûreté, du réseau électrique national.

Cet arrêt programmé fait partie du cycle normal d'exploitation du réacteur.



Réseau Sortir du nucléaire

Il prévoit le rechargement d'un tiers du combustible de l'unité de production et la réalisation d'activités de maintenance.

Les unités de production n°2 et 4 sont en fonctionnement et connectées au réseau électrique national. L'unité de production n°1 est en cours de redémarrage après un arrêt pour maintenance programmée.

Les consultations du public en cours

[Orientations du troisième réexamen périodique des réacteurs de 1 450 MWe](#)

Consultation du 19/04/2023 au 31/05/2023

Centrale nucléaire de Chooz B Réacteurs de 1450 MWe

Centrale nucléaire de Civaux Réacteurs de 1450 MWe

L'ASN met à la disposition du public le dossier d'orientation d'EDF pour le troisième réexamen périodique de ses réacteurs de 1 450 MWe (réacteurs de type N4). Ces quatre réacteurs sont situés dans les centrales nucléaires de Chooz et de Civaux.

En France, la durée de fonctionnement d'un réacteur nucléaire n'est pas définie a priori. Toutefois, en application de l'article L. 593-18 du code de l'environnement, l'exploitant d'une installation nucléaire de base doit réaliser tous les dix ans un réexamen périodique de son installation.

Les réexamens périodiques visent à répondre à deux questions :

- les installations sont-elles conformes à leur démonstration de sûreté, compte tenu notamment de leur vieillissement (« examen de conformité ») ?

Le réexamen périodique permet d'inspecter en profondeur les installations pour vérifier qu'elles respectent bien les exigences de sûreté qui leur sont applicables. En cas de détection d'un écart, l'exploitant évalue son étendue et sa gravité du point de vue de la sûreté et détermine un traitement.

- comment se situe le niveau de sûreté de l'installation par rapport à celui d'installations plus récentes (« réévaluation de sûreté ») ?

L'exploitant prend en compte le retour d'expérience et l'évolution des connaissances et des règles applicables aux installations similaires pour réévaluer la sûreté et la protection de l'environnement. Les modifications jugées nécessaires sont réalisées dans une démarche d'amélioration continue. À titre d'exemple, des équipements permettant la gestion des accidents avec fusion du cœur ont été mis en place dans les centrales nucléaires à la suite des réexamens périodiques.

À l'issue de ce réexamen, l'ASN prend position sur les conditions de la poursuite du fonctionnement de l'installation.

EDF a engagé en 2021 le troisième réexamen périodique de ses quatre réacteurs nucléaires de 1 450 MWe. Comme pour les réexamens périodiques précédents, afin de tirer parti du caractère standardisé de ses réacteurs, **EDF prévoit de réaliser ce réexamen périodique en deux temps** :

- une phase de réexamen périodique dite « générique », qui porte sur les sujets communs à l'ensemble des réacteurs du même type. Cette approche générique permet de mutualiser les études de la maîtrise du vieillissement, de l'obsolescence et de la conformité de l'installation, ainsi que les études de réévaluation de sûreté et de conception des éventuelles modifications à apporter ;
- une phase de réexamen périodique dite « spécifique », qui porte sur chaque réacteur individuellement, et qui s'échelonne entre 2030 et 2033. Cette phase permet d'intégrer les caractéristiques particulières de l'installation et de son environnement, telles que, par exemple, le niveau des agressions naturelles à considérer et l'état de l'installation.

La phase de réexamen dite « générique » débute par la définition des objectifs assignés à ce réexamen périodique. EDF a transmis à cet égard un « dossier d'orientations du réexamen périodique » qui précise ses objectifs.

L'ASN prendra position sur ces orientations mi-2023.

[Dossier EDF - Orientations du troisième réexamen périodique des réacteurs de 1 450 MWe \(PDF - 23.65 Mo\)](#)



Réseau Sortir du nucléaire

[Report de l'échéance d'une prescription technique relative à un système de transport, mise en œuvre au sein de l'établissement de La Hague \(50\)](#)

Consultation du 02/05/2023 au 17/05/2023

Usine de traitement d'éléments combustibles irradiés provenant des réacteurs nucléaires à eau ordinaire (UP3-A) Transformation de substances radioactives

L'ASN soumet à la consultation du public, sur son site internet, un projet de décision modifiant l'échéance d'une prescription technique adoptée le 3 mai 2016 après le réexamen périodique de l'installation nucléaire de base n° 116 dénommée « usine UP3-A ».

Au sein de l'établissement de La Hague, le système de transport EMEM (enceinte mobile d'évacuation de matériel) à operculaire sert à transporter des échantillons, des matériels et des déchets technologiques (filtres de ventilation, vannes, pompes, etc.) irradiants.

En réponse à la prescription relative à l'amélioration de ce système de transport figurant dans la décision de l'ASN no 2016-DC-0554 du 3 mai 2016 modifiée, Orano Recyclage a déposé une demande de modification de ce système qui consiste en :

- la mise en place d'une protection mécanique (PM) autour de l'EMEM à operculaire ;
- une nouvelle remorque de transport adaptée au transport des emballages EMEM à operculaire dans la PM ;
- quelques aménagements sur les emballages EMEM à operculaire eux-mêmes.

Ces modifications, dont certains détails ont encore évolué à la toute fin de l'année 2022, ont été autorisées par la décision n° CODEP-DTS-2023-009151 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 30 mars 2023.

Fin 2022, Orano Recyclage a sollicité un second report d'échéance de la prescription relative à la mise en œuvre du système de transport ainsi modifié. Orano Recyclage justifie cette demande par les **difficultés industrielles et économiques rencontrées par ses sous-traitants pour la fabrication des composants modifiés.** Dans l'attente de la mise en œuvre de l'amélioration de l'EMEM à operculaire, Orano Recyclage a abaissé la vitesse de circulation du convoi à 15 km/h, sachant que chaque transport bénéficie d'un véhicule d'accompagnement qui permet notamment de sécuriser les intersections et de guider le conducteur lors des manœuvres.

Le projet de décision soumis à la consultation accepte ce report d'échéance.

[Projet de décision.pdf \(PDF - 118.8 ko\)](#)

[Réception, déchargement, entreposage et traitement des assemblages combustibles MOX \(INB 116 et 117\)](#)

Consultation du 26/04/2023 au 10/05/2023

Usine de traitement d'éléments combustibles irradiés provenant des réacteurs nucléaires à eau ordinaire (UP3-A) Transformation de substances radioactives

Usine de traitement d'éléments combustibles irradiés provenant des réacteurs nucléaires à eau ordinaire (UP2-800) Transformation de substances radioactives

Orano Recyclage exploite, sur le site de La Hague, les installations nucléaires de base 116 et 117, dans lesquelles sont réceptionnés, déchargés, entreposés et traités des assemblages combustibles.

La réception, le déchargement, l'entreposage et le traitement des assemblages combustibles MOX non irradiés dans les usines UP3-A et UP2-800 (INB 116 et 117) du site Orano Cycle de La Hague sont encadrés par la décision modifiée de l'ASN du 15 février 2018. Cette décision fixe notamment les principales caractéristiques des assemblages combustibles MOX non irradiés pouvant être réceptionnés dans les usines.

Orano Recyclage souhaite réceptionner un nouveau type d'assemblages combustibles MOX non irradiés, appelés « RAM 8 x 8 », pour lequel seule la section des faisceaux de crayons diffère des caractéristiques des autres types d'assemblages combustibles MOX non irradiés déjà autorisés par cette décision. Cette différence géométrique n'est pas de nature à remettre en cause le caractère acceptable de ces RAM du point de vue de la sûreté et de la radioprotection.



Réseau Sortir du nucléaire

A la suite de son instruction, l'ASN envisage d'étendre le champ d'application de sa décision n° 2018-DC-0625 du 15 février 2018 aux RAM 8 x 8 et soumet à consultation du public le projet de décision. Une fois la décision modifiée, les modalités de réception, de déchargement et d'entreposage dans l'atelier NPH de l'INB 117 feront l'objet d'une autorisation délivrée par l'ASN au vu du dossier de sûreté de l'exploitant.

[Projet de décision.pdf \(PDF - 90.5 ko\)](#)

Les dernières lettres de suites d'inspection publiées

Inspection du 19/04/2023

Base chaude opérationnelle du Tricastin (BCOT) Maintenance nucléaire - EDF

Fourniture locale d'entreposage d'uranium de retraitement (Fleur) Entreposage de substances radioactives - Orano Cycle

Installation d'assainissement et de récupération de l'uranium (IARU) Usine - Orano Cycle

Installation TU 5 et W Transformation de substances radioactives - Orano Cycle

Laboratoires d'analyses du Tricastin (Atlas) Analyses physico-chimiques et radiochimiques - Orano Cycle

Parc d'entreposage P35 Entreposage de substances radioactives - Orano Cycle

Parcs uranifères du Tricastin Entreposage de substances radioactives - Orano Cycle

Usine Georges Besse de séparation des isotopes de l'uranium par diffusion gazeuse Transformation de substances radioactives - Eurodif

Usine Georges Besse II de séparation des isotopes de l'uranium par centrifugation Transformation de substances radioactives - SET

Usines Orano Chimie Enrichissement de fluoration de l'uranium Transformation de substances radioactives - Comurhex

[Incendie](#)

[INSSN-LYO-2023-0523.pdf \(PDF - 194.48 Ko\)](#)

Inspection du 18/04/2023

Centrale nucléaire de **Cruas-Meysse** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Surveillance des prestataires](#)

[INSSN-LYO-2023-0412.pdf \(PDF - 532.21 Ko\)](#)

Inspection du 18/04/2023

Usine de traitement d'éléments combustibles irradiés provenant des réacteurs nucléaires à eau ordinaire (UP3-A) Transformation de substances radioactives - Orano Cycle

[Conduite de l'atelier T1](#)

[INSSN-CAE-2023-0106.pdf \(PDF - 352.86 Ko\)](#)

Inspection du 12/04/2023

Centrale nucléaire de **Flamanville** Réacteurs de 1300 MWe - EDF

[Prélèvements d'eau et rejets d'effluents et surveillance des rejets et de l'environnement](#)

[INSSN-CAE-2023-0189.pdf \(PDF - 415.97 Ko\)](#)

Inspection du 11/04/2023 au 12/04/2023

Centrale nucléaire de **Cattenom** Réacteurs de 1300 MWe - EDF

[Conformité à l'agrément du laboratoire de mesure de radioactivité dans l'environnement](#)

[INSSN-STR-2023-0840.pdf \(PDF - 294.98 Ko\)](#)



Réseau Sortir du nucléaire

Inspection du 11/04/2023

Centrale nucléaire de **Dampierre-en-Burly** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Autres agressions](#)

[INSSN-OLS-2023-0743.pdf \(PDF - 432.37 Ko \)](#)

Inspection du 06/04/2023

Centrale nucléaire de **Belleville-sur-Loire** Réacteurs de 1300 MWe - EDF

[Transport](#)

[INSSN-OLS-2023-0689.pdf \(PDF - 343.71 Ko \)](#)

Inspection du 06/04/2023

Centrale nucléaire de **Dampierre-en-Burly** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Bilan des essais et requalifications des modifications matérielles du 4ème réexamen périodique à l'issue de la visite décennale du réacteur n° 2](#)

[INSSN-OLS-2023-0740.pdf \(PDF - 500.35 Ko \)](#)

Inspection du 05/04/2023

Centrale nucléaire du **Blayais** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Conformité des activités lors de l'arrêt pour maintenance et rechargement du réacteur n°4 – 4VP3823](#)

[INSSN-BDX-2023-0013.pdf \(PDF - 248.47 Ko \)](#)

Inspection du 05/04/2023

Centrale nucléaire du **Tricastin** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Génie Civil](#)

[INSSN-LYO-2023-0435.pdf \(PDF - 530.39 Ko \)](#)

Inspection du 05/04/2023

Centrale nucléaire de **Chooz B** Réacteurs de 1450 MWe - EDF

[Exploitation des coeurs et du combustible](#)

[INSSN-CHA-2023-0255.pdf \(PDF - 253.31 Ko \)](#)

Inspection du 05/04/2023

Usine Georges Besse de séparation des isotopes de l'uranium par diffusion gazeuse Transformation de substances radioactives - Eurodif

[Gestion des écarts](#)

[INSSN-LYO-2023-0530.pdf \(PDF - 443.71 Ko \)](#)

Inspection du 05/04/2023

Usine de production de radioéléments artificiels Fabrication ou transformation de substances radioactives - Cis-Bio

[Déchets](#)

[INSSN-OLS-2023-0790.pdf \(PDF - 396.31 Ko \)](#)

D'une manière générale, il ressort de cet examen un manque de rigueur dans la gestion des déchets, que ce soit concernant la traçabilité, le tri des déchets à la source, le suivi des activités maximales autorisées, la réalisation des bilans ou encore la formation du personnel.

(...) l'exploitant génère des déchets liquides pour lesquels il ne dispose à ce jour d'aucun exutoire et qui par conséquent s'accumulent dans l'installation

(...) Par ailleurs, des déchets « historiques » solides de strontium 90 sont encore entreposés dans l'installation, malgré les engagements de l'exploitant à mettre en place un plan d'action pour finaliser les évacuations (...)



Réseau Sortir du nucléaire

Inspection du 04/04/2023 au 13/04/2023

Centrale nucléaire de **Cattenom** Réacteurs de 1300 MWe - EDF

[Conformité des activités sur l'arrêt pour visite partielle du réacteur 2](#)
[INSSN-STR-2023-0832.pdf \(PDF - 491.72 Ko \)](#)

Inspection du 04/04/2023

Stations de traitement STD et STE Transformation de substances radioactives - CEA

[Visite générale](#)
[INSSN-MRS-2023-0613.pdf \(PDF - 315.56 Ko \)](#)

Inspection du 04/04/2023

Installation d'assainissement et de récupération de l'uranium (IARU) Usine - Orano Cycle

[Maîtrise des réactions en chaîne](#)
[INSSN-LYO-2023-0509.pdf \(PDF - 238.08 Ko \)](#)

Inspection du 30/03/2023

Laboratoire de purification chimique (LPC) Transformation de substances radioactives - CEA

[Radioprotection](#)
[INSSN-MRS-2023-0611.pdf \(PDF - 328.47 Ko \)](#)

Inspection du 23/03/2023

Laboratoire d'études et de fabrication expérimentales de combustible nucléaire (LEFCA) Fabrication de substances radioactives - CEA

[Etat des systèmes](#)
[INSSN-MRS-2023-0636.pdf \(PDF - 293.33 Ko \)](#)

Inspection du 22/03/2023

Centrale nucléaire du **Tricastin** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Gestion des modifications](#)
[INSSN-LYO-2023-0430.pdf \(PDF - 703.91 Ko \)](#)

Inspection du 21/03/2023

Centrale nucléaire de **Cruas-Meysse** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Gestion des modifications](#)
[INSSN-LYO-2023-0408.pdf \(PDF - 245.71 Ko \)](#)

Inspection du 14/03/2023

Ateliers de traitement de l'uranium enrichi (ATUE) Fabrication de substances radioactives - CEA

[Inspection générale](#)
[INSSN-MRS-2023-0623.pdf \(PDF - 250.95 Ko \)](#)

Inspection du 08/03/2023 au 07/04/2023

Centrale nucléaire de **Penly** Réacteurs de 1300 MWe - EDF

[Inspections - thème épreuve hydraulique du circuit primaire principal- réacteur n° 1](#)
[INSSN-CAE-2023-0208.pdf \(PDF - 165.07 Ko \)](#)

Inspection du 01/03/2023

Centrale nucléaire du **Blayais** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Bilan des écarts avant divergence de la VD38 BLA 1](#)
[INSSN-BDX-2023-0001.pdf \(PDF - 183.07 Ko \)](#)



Réseau Sortir du nucléaire

Inspection du 28/02/2023

Centrale nucléaire du **Blayais** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Pérennité de la qualification.](#)

[INSSN-BDX-2023-0025.pdf \(PDF - 152.78 Ko \)](#)

Inspection du 24/02/2023

Centrale nucléaire de **Civaux** Réacteurs de 1450 MWe - EDF

[Respect des engagements](#)

[INSSN-BDX-2023-0045.pdf \(PDF - 195.54 Ko \)](#)

Inspection du 08/02/2023 au 01/03/2023

Centrale nucléaire de **Cruas-Meysse** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[R.2.2 – Conduite normale](#)

[INSSN-LYO-2023-0406.pdf \(PDF - 205.34 Ko \)](#)

Inspection du 26/01/2023

Parc d'entreposage des déchets radioactifs Stockage de substances radioactives - CEA

[Déchets](#)

[INSSN-MRS-2023-0629.pdf \(PDF - 303.92 Ko \)](#)

Inspection du 25/11/2022

Installation d'ionisation de **Pouzauges** Installation d'ionisation - Ionisos

[Contrôle des installations nucléaires de base Lettre de suite de l'inspection du 25 novembre 2022 sur le thème de l'instruction du réexamen périodique de sûreté](#)

[INSSN-NAN-2022-0635.pdf \(PDF - 272.56 Ko \)](#)

Les décisions de l'ASN

[Décision n° CODEP-DIS-2023-015933](#) du 12 avril 2023 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire **abrogeant la décision** n° CODEP-DIS-2020-007537 du 29 janvier 2020 de l'Autorité de sûreté nucléaire

[Décision n° CODEP-DIS-2023-015943](#) du 12 avril 2023 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire **abrogeant la décision** n° CODEP-MSD-2018-056303 du 11 décembre 2018 de l'Autorité de sûreté nucléaire

[Décision n° CODEP-DIS-2023-015953](#) du 12 avril 2023 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire **abrogeant la décision** n° CODEP-DEU-2018-020815 du 7 mai 2018 de l'Autorité de sûreté nucléaire

[Décision n° CODEP-DIS-2023-015967](#) du 12 avril 2023 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire **abrogeant la décision** n° CODEP-MSD-2018-037992 du 19 juillet 2018 de l'Autorité de sûreté nucléaire

[Décision n° CODEP-DTS-2023-012724 - \(2\)](#) du Président de l'Autorité de Sûreté Nucléaire du 24 avril 2023 **certifiant que le modèle de colis constitué par l'emballage TN-UO2, est conforme** en tant que modèle de colis de type IP-2.

[Décision n° CODEP-DTS-2023-012724](#) du Président de l'Autorité de Sûreté Nucléaire du 24 avril 2023 **certifiant que le modèle de colis constitué par l'emballage TN-UO2, est conforme** en tant que modèle de colis de type A.



Réseau Sortir du nucléaire

[Décision n° CODEP-DCN-2023-024019](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 24 avril 2023 autorisant Électricité de France à **modifier de manière notable le réacteur n°2** de la centrale nucléaire du **Tricastin** (INB n°87)

[Décision no CODEP-DEP-2023-016548](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 31 mars 2023 portant **habilitation d'un organisme dans le domaine des équipements sous pression** et des récipients à pression simples implantés dans le périmètre d'une installation nucléaire de base (ASAP)

[Décision no CODEP-DEP-2023-016547](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire 31 mars 2023 portant **habilitation d'un organisme dans le domaine des équipements sous pression** et des récipients à pression simples implantés dans le périmètre d'une installation nucléaire de base (Bureau Veritas Exploitation)

[Décision no CODEP-DEP-2023-016543](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 31 mars 2023 portant **habilitation d'un organisme dans le domaine des équipements sous pression** et des récipients à pression simples implantés dans le périmètre d'une installation nucléaire de base (Apave Exploitation France)

[Décision n° CODEP-OLS-2023-025967](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 25 avril 2023 autorisant EDF à **modifier de manière notable les modalités d'exploitation** autorisées de la centrale nucléaire de **Chinon** (INB n°107 et 132)

[Décision n° 2023-DC-0751](#) de l'ASN du 13 janvier 2023 **portant déclassement des installations nucléaires de base nos 36 et 79** exploitées par le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives (CEA) sur la commune de **Grenoble**

[Décision n° CODEP-DCN-2023-015566](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 21 avril 2023 autorisant Électricité de France à **modifier de manière notable** la centrale nucléaire de **Tricastin** (INB n° 87)

[Décision no CODEP-MRS-2023-000337](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 6 avril 2023 autorisant le CEA à **modifier de manière notable les modalités d'exploitation** autorisées de l'installation nucléaire de base no 55 dénommée **LECA STAR**

[Décision n° CODEP-DCN-2023-017454](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 20 avril 2023 autorisant Électricité de France à **modifier de manière notable les éléments ayant conduit à l'autorisation de mise en service des réacteurs nos 2, 3 et 4 de la centrale nucléaire de Chinon** (INB n° 107 et n° 132), **du réacteur n° 4 de la centrale nucléaire de Dampierre** (INB n° 85), **des réacteurs nos 5 et 6 de la centrale nucléaire de Gravelines** (INB n° 122) **et du réacteur n° 1 de la centrale nucléaire de Saint-Laurent** (INB n° 100).

[Décision no CODEP-MRS-2023-023541](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 13 avril 2023 autorisant la **modification de manière notable des modalités d'exploitation** autorisées de **Phénix** (INB no 71)

[Décision n° CODEP-DCN-2023-025337](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 27 avril 2023 prorogeant le délai d'instruction de la demande d'autorisation de mise en service de l'installation nucléaire de base n° 167 (Flamanville 3)



Réseau Sortir du nucléaire

[Décision no CODEP-CAE-2023-027104](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 27 avril 2023 autorisant Électricité de France (EDF) à **modifier de manière notable les modalités d'exploitation** autorisées du **réacteur n°2** de la centrale nucléaire de **Penly** (INB n°140)

Les avis de l'IRSN publiés en avril 2023

EDF – REP – **Palier 900 MWe** – Coudes moulés de type E en CF8-M – Analyse de la tenue à la rupture brutale du coude 48E du réacteur n° 2 de Saint-Laurent B

[Télécharger l'avis de l'IRSN](#)

EDF – REP – **Réacteurs du palier N4** - Modification du chapitre IX des règles générales d'exploitation – Fiche d'amendement au programme d'essais périodiques du système de pressurisation des pénétrations de l'enceinte et de contrôle des fuites et des sas (EPP) – FA EPP 056

[Télécharger l'avis de l'IRSN](#)

Etablissement Orano Recyclage de la Hague - Projet Convergence - Phase 2

[Télécharger l'avis de l'IRSN](#)